

Délibération n° 2014-23 du 16 octobre 2014 portant création de la commission du développement durable

L'an deux-mille-quatorze, le seize octobre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Bousbecque, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 10 octobre 2014.

Nombre de membres en exercice : 13.

Présents votants (13) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Yvan Hennion, suppléant de François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Bernard Vincent, suppléant de Jacques Rémony, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

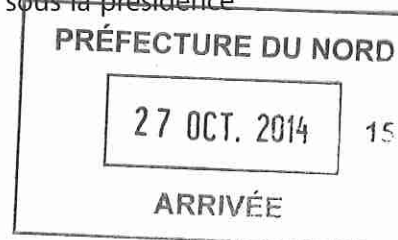
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin (à M. Hennion).

Présents non-votants (6) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Absents excusés (4) :

- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles.
- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles.



Délibération n° 2014-23 du 16 octobre 2014 portant création de la commission du développement durable

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat, notamment leurs articles 2 et 4 (paragraphe 4.5) ;

Vu l'article 7 du règlement intérieur du Comité syndical ;

Vu sa délibération n° 2014-7 du 20 février 2014 portant Agenda 21 intercommunal ;

Considérant que le Syndicat et ses communes membres se sont engagés en faveur d'une politique de développement durable ; qu'à ce titre, un club du développement durable a été institué en 2009 ; que, composé d'élus et d'agents d'Euralys et des communes membres chargés du développement durable, ce club avait pour objet de réfléchir, de proposer et d'évaluer les mesures prises ou à prendre en matière de développement durable ;

Considérant que, par délibération susvisée du 20 février 2014, le Syndicat a adopté un Agenda 21 intercommunal ; qu'il ambitionne d'être un animateur du développement durable sur le territoire, notamment en se dotant d'une gouvernance engagée dans le développement durable (objectif n° 411 de l'Agenda 21) ; que, dans une volonté de renforcer la démarche syndicale en la matière, il y a lieu de transformer le club du développement durable en commission syndicale ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — Il est créé une commission syndicale régie par l'article 7 du règlement intérieur du Comité syndical, dénommée : « commission du développement durable ». Celle-ci se substitue au club du développement durable.

Article 2. — La commission du développement durable a pour objet notamment de :

- 1° réfléchir, proposer et évaluer les mesures prises ou à prendre en matière de développement durable ;
- 2° mettre en œuvre l'Agenda 21 intercommunal, d'en présenter un bilan chaque année au Comité syndical et de proposer une révision de son plan d'action tous les trois ans.

Transmis en préfecture le 23 OCT. 2014

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY